



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022-086 - DETERMINATION D'UNE ENVELOPPE FINANCIERE DESTINEE A LA PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS DES MEMBRES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le six juillet deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi trente juin deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	9
Absente	1

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - Mme Eliane RENAUD
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise GRAND
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET
M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - Mme Margareth SAMSON - M. André THIBAUDEAU
Mme Maddy SAVALLE

Excusés :

M. Paul LONGATTE (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Maddy SAVALLE)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. André THIBAUDEAU)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)

Absente :

Mme Lætitia GUTH

Secrétaire de séance :

Mme Maddy SAVALLE

Rapporteur :

Mme Muriel MAHÉ, 7^{ème} Adjointe déléguée au Sport

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la Commune souhaite attribuer une aide financière aux associations sportives dont les membres, bénévoles ou salariés, ont suivi une formation.

L'enveloppe financière maximale destinée à la prise en charge des formations des associations sportives est de 5 000 €.

Accusé de réception en préfecture
044-214401291-20220706-2022-086-DE
Date de la transmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Après étude des dossiers adressés à la Commune, la proposition d'accompagnement s'élève, pour 2022, à 2 856.63 €. Il est précisé que cette somme couvre l'ensemble des demandes émises.

Vu l'avis favorable de la Commission Sport et des représentants de l'Office municipal des Sports en date du 30 mai 2022 ;

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer à 2 856.63 € le montant de l'enveloppe destinée à la prise en charge des formations des membres des associations sportives ayant suivi une formation en 2021.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 7 juillet 2022

Le secrétaire de séance,
Maddy SAVALLE

Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le : 7/07/2022
- De la publication ou notification le : 7/07/2022